



Transparence du marché des obligations d'État

25 avril 2017

État actuel des exigences en matière de transparence de l'information après les opérations

- ❖ Transparence de l'information après les opérations (**valeur des opérations conclues**)
- ❖ Exigences de transparence des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)
 - « Aider davantage tous les participants au marché à prendre des décisions plus éclairées »
 - S'applique actuellement aux obligations de sociétés et aux actions
- ❖ À l'heure actuelle, il existe une exemption des exigences de transparence de l'information **après les opérations** pour les obligations d'État.
- ❖ L'exemption expirera en janvier 2018 et les ACVM envisagent d'adopter des exigences en matière de transparence de l'information après les opérations pour les obligations d'État.
- ❖ Un groupe de travail regroupant des représentants des ACVM, de la Banque du Canada et du ministère des Finances examinera les exigences éventuelles.

Le pour et le contre de la transparence de l'information après les opérations

❖ Amélioration possible de la découverte des prix

- Possibilité pour les investisseurs de s'informer sur les cours actuels du marché
- Possibilité pour les investisseurs de mesurer et de négocier les coûts de transaction
- Possible augmentation de la participation et de l'activité de négociation

❖ Incidence négative possible sur la liquidité du marché

- Possible vulnérabilité des pratiques de négociation des courtiers si l'information sur les opérations est publiée trop rapidement

Réglementation variée et en évolution à l'échelle internationale



Europe : Directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID 2)

- Lorsque cette directive aura été mise en œuvre, les renseignements sur les opérations sur obligations d'État seront publiés dans les quinze minutes sous réserve de plafonds et selon la liquidité.



Examen de la structure du marché des titres du Trésor américain

- Le Trésor américain a récemment pris un engagement en faveur d'une transparence bien calibrée de l'information après les opérations pour les obligations d'État.
 - Les obligations de sociétés sont assujetties à des exigences strictes.
- ❖ Certains pays ont déjà des exigences en matière de transparence pour les obligations d'État
- Singapour, Malaisie, Philippines, Corée du Sud, Thaïlande, Mexique
- ❖ Ce n'est pas le cas de certaines économies développées.
- Japon, Australie, **Canada**, etc.

Transparence actuelle de l'information après les opérations fournies par le marché au Canada

- ❖ **Données les plus complètes** : Service d'information relative aux prix des titres à revenu fixe de TMX
 - Données sur la plupart des opérations sur titres à revenu fixe au Canada
 - Service payant, mais récemment accessible par l'intermédiaire de Bloomberg
 - Délai de publication et plafonds : délai d'une journée, volumes plafonnés à 2 M\$
 - Délai de 14 jours pour les obligations peu fréquemment négociées
- ❖ **Données les plus à jour** : CanPX
 - Données en temps réel (provenant de courtiers intermédiaires) sur les opérations entre courtiers, mais pas sur les opérations entre courtiers et investisseurs
 - Plafonds en matière de volume à mettre en œuvre
- ❖ **Obligations de transparence (non publique)**
 - L'OCRCVM recueille toutes les données sur les opérations sur obligations d'État auprès de courtiers, dont certaines banques.

Points de discussion éventuels en vue de la réunion de juin du Forum

- ❖ Qu'est-ce qui serait le plus utile pour donner aux investisseurs, y compris les petits investisseurs et investisseurs individuels, un meilleur accès aux cours du marché si la transparence de l'information est adoptée?
 - Actuellement, les données complètes sur les opérations ne sont pas accessibles aux petits investisseurs (et d'autres investisseurs).
- ❖ Quelle est la forme optimale de transparence (publique) de l'information après les opérations?
 - Des délais de publication sont-ils nécessaires? Pourquoi?
 - Des plafonds sont-ils nécessaires? Pourquoi?